



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

taux

Question écrite n° 40307

Texte de la question

M. Lucien Degauchy appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la fiscalité appliquée à la gestion des déchets. Le taux de TVA initialement à 5,5 % est passé à 7 % en janvier 2013, et le projet de porter ce taux à 10 % au 1er janvier 2014 inquiète fortement les collectivités en charge de la gestion des déchets. L'association Amorçe, qui regroupe les collectivités territoriales de gestion des déchets, évalue l'impact de cette hausse à une fourchette allant de 70 millions à 140 millions d'euros annuels, ce qui obligerait les collectivités à répercuter la hausse sur les contribuables. Il lui demande si le Gouvernement envisage, dans le cadre de la loi de finances pour 2014, de revenir au taux de 5,5 %, ou au moins de geler ce taux à 7 %.

Texte de la réponse

Depuis le 1er janvier 2014, le taux normal de TVA est fixé à 20 % et le taux réduit à 10 %. Dans ce cadre, les prestations de collecte, de tri et de traitement des déchets effectuées dans le cadre du service public sont soumises au taux de 10 % au 1er janvier 2014 en application du h de l'article 279 du code général des impôts. Par ailleurs, le Gouvernement a mis en place le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) pour diminuer le coût du travail. Ainsi, le secteur des déchets, intensif en main d'oeuvre, bénéficie largement du crédit d'impôt, lui permettant d'absorber les effets de la hausse de la TVA. Dans ces conditions, et dès lors que le droit communautaire ne prévoit que la faculté pour les Etats membres d'appliquer soit un, soit deux taux réduits de TVA, il n'est pas envisagé une baisse de taux applicable à ces prestations qui représenterait un coût budgétaire important.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40307

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 octobre 2013](#), page 10708

Réponse publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2336